

Poxel publie son chiffre d'affaires pour l'exercice 2024 et fait le point sur sa situation et ses perspectives financières

- Suite à la non-adoption des principales délégations financières lors de l'Assemblée Générale Mixte du 11 février 2025, la Société est confrontée à une situation incertaine et défavorable quant à la poursuite de ses activités
 - Cas de défaut au titre des accords de financement avec IRIS et IPF Partners donnant la possibilité à chacun d'eux d'exiger le remboursement immédiat de leurs emprunts obligataires respectifs (respectivement d'un montant de 4,3 millions d'euros et de 17,1 millions d'euros)
 - Avec une position de trésorerie de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, la Société ne sera pas en mesure d'honorer ses obligations de remboursement auprès d'IRIS et IPF Partners, dans le cas où ces derniers demanderaient le remboursement immédiat de leurs emprunts obligataires, ce qui compromet considérablement sa continuité d'exploitation
 - Le Conseil d'Administration et la Direction travaillent activement à la recherche de solutions potentielles avec les créanciers de Poxel
- Concernant les aspects commerciaux de TWYMEEG[®], les perspectives restent prometteuses en dépit des difficultés financières rencontrées par Poxel
 - Les ventes de TWYMEEG[®] au Japon ont continué de progresser de 17% au 4^{ème} trimestre 2024 (octobre-décembre) par rapport au trimestre précédent et de 154% par rapport au 4^{ème} trimestre 2023
 - Poxel est éligible à des redevances égales à 10% sur la totalité des ventes nettes de TWYMEEG[®] pour l'exercice fiscal 2024 de Sumitomo Pharma et à un paiement unique basé sur les ventes de 500 millions de yens (3,1 millions d'euros¹), générant une hausse du chiffre d'affaires de 235% par rapport à 2023
 - A partir de 2025, Poxel s'attend à recevoir des redevances croissantes à deux chiffres ainsi que des paiements supplémentaires basés sur l'atteinte de seuils de ventes contractuels
 - Sumitomo Pharma mène des discussions avec les autorités réglementaires japonaises en vue de réviser la notice de TWYMEEG[®] pour les patients souffrant d'insuffisance rénale. Les résultats sont attendus au cours du premier semestre 2025

¹ Converti au taux de change au 31 décembre 2024



LYON, France, le 19 février 2025 - POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), société biopharmaceutique au stade clinique développant des traitements innovants pour les maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique, dont la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH) et les maladies métaboliques rares, publie aujourd'hui son chiffre d'affaires annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et fait le point sur sa situation et ses perspectives financières, notamment suite à la non-adoption de résolutions financières clés par l'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 11 février 2025.

Chiffre d'affaires et trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (données non auditées)

Chiffre d'affaires consolidé

Poxel a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 2 millions d'euros au cours de la période correspondante en 2023.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 reflète principalement les 580 millions de yens (3,6 millions d'euros¹) de redevances de Sumitomo Pharma, qui représentent :

- 8% des ventes nettes de TWYMEEG[®] au Japon du 1^{er} au 3^{ème} trimestre 2024,
- 10% des ventes nettes de TWYMEEG[®] au Japon pour le 4^{ème} trimestre 2024 et un rattrapage de 2% des ventes nettes liées aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2024 suite à l'atteinte du seuil de 5 milliards de yens des ventes nettes pour l'exercice 2024 de Sumitomo Pharma ayant débuté le 1^{er} avril 2024.

Le chiffre d'affaires consolidé du 4^{ème} trimestre 2024 comprend également le paiement d'étape de 500 millions de yens (3,1 millions d'euros¹) basé sur les ventes. Dans le cadre de l'accord de licence conclu avec Merck Serono, Poxel versera à Merck Serono une redevance fixe de 8% basée sur les ventes nettes de l'Imeglimine, quel que soit le niveau des ventes. Conformément à l'accord de monétisation des redevances conclu avec OrbiMed, les redevances nettes positives seront entièrement affectées au remboursement des obligations.

EUR (en milliers)	2024 T1 3 mois	2024 T2 3 mois	2024 T3 3 mois	2024 T4 3 mois	Exercice 2024 12 mois	Exercice 2023 12 mois
Taux de redevance	8%	8%	8%	10%		
Redevances TWYMEEG [®]	449	713	854	1 554 ⁽¹⁾	6 636	1 981
Paiement basé sur les ventes de TWYMEEG [®]	-	-	-	3 066	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires total	449	713	854	4 620	6 636	1 981

⁽¹⁾ Y compris un rattrapage de 2% du taux de redevance du T2 au T3 2024 pour un montant de 386 milliers d'euros.



Trésorerie et équivalents de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2024, le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidés s'élevait à 3,7 millions d'euros (3,8 millions de dollars¹), contre 13,1 millions d'euros au 30 septembre 2024.

EUR (en milliers)	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023
Trésorerie	3 657 ⁽¹⁾	13 149	2 812	2 460	2 341
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 657	13 149	2 812	2 460	2 341

⁽¹⁾ Excluant le dépôt d'OrbiMed de 4,8 millions d'euros (5 millions de dollars) qui sera affecté au cours du premier trimestre 2025 au remboursement de la dette d'IPF Partners conformément au contrat d'emprunt obligataire

Horizon de financement suite à la non-adoption des principales délégations financières et risque financier

La non-adoption des délégations financières par l'Assemblée Générale Mixte du 11 février 2025, et notamment celle relative à l'émission d'actions nouvelles en remboursement des ORANE, constitue un cas de défaut au titre des accords contractés auprès d'IRIS et d'IPF Partners permettant à chacun d'entre eux d'exiger le remboursement immédiat de leurs emprunts obligataires respectifs (respectivement d'un montant de 4,3 millions d'euros et de 17,1 millions d'euros).

Dans ce contexte, malgré la récente restructuration de la dette de la Société rendue possible notamment par l'opération de monétisation avec OrbiMed et sur la base de la position de trésorerie au 31 décembre 2024, s'élevant à 3,7 millions d'euros, les perspectives financières de la Société sont fortement impactées et la situation génère une incertitude significative quant à sa continuité d'exploitation. Le Conseil d'Administration et la Direction travaillent activement à la recherche de solutions potentielles avec les créanciers de Poxel.

Bilan de l'activité et perspectives

TWYMEEG® (Imeglimine)

- Pour le trimestre clos en décembre 2024, les ventes brutes de TWYMEEG® au Japon ont augmenté de 17% pour atteindre 2,1 milliards de yens (13 millions d'euros¹) par rapport aux ventes du trimestre précédent de 1,8 milliard de yens (11,2 millions d'euros¹), comme communiqué par Sumitomo Pharma.
- Comme annoncé le 20 janvier 2025, les ventes nettes de TWYMEEG® au Japon ont atteint 5 milliards de yens au cours de l'exercice fiscal 2024 de Sumitomo Pharma, rendant Poxel éligible à des redevances nettes positives sur les ventes nettes du produit et à un paiement unique basé sur les ventes de 500 millions



de yens (3,1 millions d'euros¹). Conformément à l'accord de monétisation des redevances conclu avec OrbiMed, l'ensemble de ces revenus pour l'exercice 2024, après déduction de l'obligation de Poxel envers Merck Serono, sera affecté au remboursement de l'emprunt obligataire contracté. A partir de 2025, Poxel s'attend à recevoir des redevances croissantes à deux chiffres ainsi que des paiements supplémentaires basés sur l'atteinte de seuils de ventes contractuels.

- Comme annoncé le 7 août 2024, les résultats préliminaires obtenus dans le cadre de l'étude clinique post-marketing TWINKLE (**TWYMEEG**[®] in diabetic patients with renal impairment: A post-marketing long-term study) menée par Sumitomo Pharma chez des patients japonais souffrant de diabète de type 2 et d'insuffisance rénale, ont confirmé le profil de sécurité et de tolérance de TWYMEEG[®], celui-ci s'avérant conforme aux études cliniques antérieures dans la population globale atteinte de diabète de type 2. Sur la base de ces résultats, Sumitomo Pharma mène actuellement des discussions avec les autorités réglementaires au Japon, en vue de réviser la notice de prescription de TWYMEEG[®] pour les patients souffrant d'insuffisance rénale avec un DFG_e (débit de filtration glomérulaire estimé) inférieur à 45 mL/min/1,73 m² et dont le résultat est attendu au cours du 1^{er} semestre 2025.

Prochain communiqué financier :

- **Publication des résultats annuels 2024**, le 22 avril 2025



À propos de Poxel

Poxel est une **société biopharmaceutique dynamique au stade clinique** qui s'appuie sur son expertise afin de développer des **traitements innovants contre les maladies métaboliques**, dont la **stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique** (MASH) et certaines maladies rares. Pour le traitement de la MASH, le **PXL065** (R-pioglitazone stabilisée par substitution au deuterium) a atteint son critère principal d'évaluation dans une étude de phase II (DESTINY-1). Dans les maladies rares, le développement du **PXL770**, un activateur direct, premier de sa classe, de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), est centré sur l'adrénoleucodystrophie (ALD) et la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). **TWYMEEG®** (Imeglimine), produit premier de sa classe de médicaments, qui cible le dysfonctionnement mitochondrial est désormais commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel prévoit de recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Sumitomo Pharma est le partenaire stratégique de Poxel pour l'Imeglimine au Japon. Poxel est cotée sur Euronext Paris, son siège social est situé à Lyon, en France, et la Société dispose de filiales à Boston aux États-Unis, et Tokyo au Japon.

Pour plus d'informations : www.poxelpharma.com.

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La Société n'est pas responsable du contenu de liens externes mentionnés dans ce communiqué de presse.

Contacts - Relations investisseurs / Médias

NewCap

Nicolas Fossiez, Aurélie Manavarere / Arthur Rouillé

investors@poxelpharma.com

+33 1 44 71 94 94



Dans un souci de clarté et de transparence, vous trouverez ci-dessous une liste de mots et/ou d'expressions qui sont utilisés dans ce communiqué ou dans les autres communications de Poxel :

- **L'exercice financier de Sumitomo Pharma** s'étend d'avril à mars. À titre d'exemple, l'année fiscale 2024 va du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.
- **Redevances TWYMEEG** : Conformément à l'accord avec Sumitomo Pharma, Poxel est éligible à des redevances sur les ventes de TWYMEEG (Imeglimine) au Japon
 - Sumitomo Pharma communique le montant des ventes brutes de TWYMEEG tandis que les redevances sur les ventes de TWYMEEG sont calculées sur les ventes nettes ;
 - Les ventes nettes représentent le montant des ventes brutes dont est déduit les remises potentielles, les allocations et les coûts tels que le fret prépayé, les frais de port, d'expédition, les droits de douane et les frais d'assurance ;
 - Poxel est éligible à des redevances croissantes comprises entre 8 et 18% sur les ventes nettes de TWYMEEG de Sumitomo Pharma.
- **Redevances nettes positives** : conformément à l'accord de licence avec Merck Serono, Poxel reversera à Merck un pourcentage fixe de 8% des ventes nettes de TWYMEEG, indépendamment du niveau des ventes. Les royalties sur les ventes nettes de TWYMEEG perçues par Poxel au-delà de ce seuil de 8% sont désignées comme des redevances nettes positives. Ainsi, les redevances nettes seront positives pour Poxel lorsque les ventes nettes de TWYMEEG dépasseront 5 milliards de yens au cours d'un exercice, et que le pourcentage de redevances atteindra 10% ou plus.
- **Poxel** désigne le Groupe Poxel, y compris ses filiales (Poxel Inc. et Poxel KK) ainsi que les 3 fiducies suretés constitués dans le cadre des opérations de monétisation des redevances et de restructuration de la dette annoncées le 30 septembre 2024.